

L'on doit mettre au point des techniques de vérification en tant que moyens objectifs de vérifier le respect des accords et en tenir dûment compte au cours des négociations sur le désarmement.²
(Traduction)

Tout exercice prolongé de négociation visant un accord de limitation des armements peut donner lieu à diverses propositions de vérification venant de différents participants, et le succès des négociations peut alors fort bien dépendre de la volonté des participants d'en arriver à un compromis. C'est ce qui semble se passer pour pratiquement tous les objets possibles de limitation des armements, du désarmement général et complet jusqu'au contrôle de certains types d'armes ou de zones restreintes.

Il était donc normal que l'on voit mettre de l'avant dans les années d'après-guerre, années au cours desquelles les négociations visant la limitation des armements n'ont presque jamais cessé de progresser, un nombre considérable de propositions de vérification émanant de nombreuses sources. Nombre de ces propositions, faites par des gouvernements, portaient sur des sujets qui font encore l'objet de discussions, si ce n'est de sérieuses négociations; d'autres ont été réunies par des analystes s'intéressant à la question et elles ont été publiées dans des documents connaissant une diffusion libre. Même les propositions qui remontent à plusieurs années peuvent encore revêtir un immense intérêt dans les conditions actuelles.

But

Le présent ouvrage s'inspire de trois objectifs, dont le principal consiste à examiner soigneusement le plus grand nombre possible de propositions de vérification tirées de comptes rendus d'organismes officiels et d'ouvrages didactiques sur le sujet, en vue de dresser un index de consultation facile contenant des résumés des propositions. Le plan du répertoire reflète en grande partie cet objectif.

On vise également deux autres objectifs : d'abord offrir une étude historique aussi complète que possible et, ensuite, mettre à la disposition de ceux qui sont profanes en la matière un ouvrage qui leur permettra de s'initier à la question.

Compte tenu de ces objectifs, la portée de la troisième édition du répertoire a été quelque peu élargie par rapport à celle de la deuxième édition. L'ouvrage comprend maintenant des discussions théoriques et des énoncés de principe concernant la vérification et le respect des accords.

2. Nations Unies. Assemblée générale. Résolution 40/152(0), le 16 décembre 1985. (Voir résumé A19.2(I85)).